

**Service instructeur**  
Service d'Aménagement des Rivières

N° CP-2012-10-6-2

**Service consulté**

**SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DE LA LAUCH  
APPROBATION DU PÉRIMÈTRE ET DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DU  
DÉPARTEMENT AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU**

Résumé : Le Département assure l'animation et l'élaboration technique du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Lauch. Par courrier en date du 31 juillet 2012, la Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin demande un avis sur le projet de périmètre du SAGE de la Lauch et la désignation d'un représentant du Conseil Général du Haut-Rhin au sein de la future Commission Locale de l'Eau (CLE) qui sera chargée de l'élaboration du SAGE de la Lauch.

La Directive Cadre sur l'Eau et la Loi sur l'Eau engagent aujourd'hui les collectivités à mettre en œuvre une gestion équilibrée de l'eau à l'échelle des bassins versants. Cet objectif nécessite sur le bassin versant de la Lauch la mise en place d'une gouvernance efficace à travers un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

Le Conseil général du Haut-Rhin, fort de son expertise et de son expérience dans la gestion de l'eau, assure l'animation technique et administrative nécessaire à l'élaboration et à la mise en œuvre du SAGE de la Lauch.

**1. Périmètre du SAGE de la Lauch (annexe 1)**

La première étape dans l'élaboration du SAGE de la Lauch est la délimitation de son périmètre, qui doit faire l'objet d'un arrêté préfectoral.

La Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin propose un projet de périmètre incluant 40 communes. Ce périmètre a été élaboré en collaboration avec l'animateur SAGE du Service Aménagement des Rivières (SAR) du Département et se base notamment sur :

- les limites hydrographiques du bassin versant de la Lauch ;
- le rapprochement, si possible, avec les limites communales ;
- les problèmes de superposition avec le SAGE voisin Ill-Nappe-Rhin ;
- l'intégration des difffluences de la Lauch ;
- à COLMAR, l'exclusion du Brennbaechlein, bras principal du Logelbach qui est une difffluence de la Fecht.

L'article R.212-27 du Code de l'Environnement prévoit la consultation des collectivités territoriales concernées. C'est pourquoi l'avis de la Commission Permanente est sollicité.

## **2. Désignation d'un représentant au sein de la Commission Locale de l'Eau**

La seconde étape dans l'élaboration du SAGE de la Lauch est la création d'une Commission Locale de l'Eau (CLE) qui sera chargée de l'ensemble de la procédure d'élaboration, de consultation puis de mise en œuvre du SAGE. Cette CLE sera un lieu privilégié de concertation, de débat, de mobilisation des acteurs et de prise de décision. Elle sera constituée de trois collègues qui comprennent :

- des représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements et des établissements publics locaux ;
- des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées, établis dans le périmètre du SAGE ;
- des représentants de l'Etat et de ses établissements publics concernés.

La durée du mandat des membres de la commission locale de l'eau, autres que les représentants de l'Etat, est de six années. Ils cessent d'en être membres s'ils perdent les fonctions en considérations desquelles ils ont été désignés. Les fonctions de membre de la commission locale de l'eau sont gratuites.

Le Conseil Général du Haut-Rhin est désigné pour faire partie de la CLE du SAGE de la Lauch. Afin de compléter l'arrêté de constitution de la CLE, la Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin demande la désignation d'un représentant du Conseil Général.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

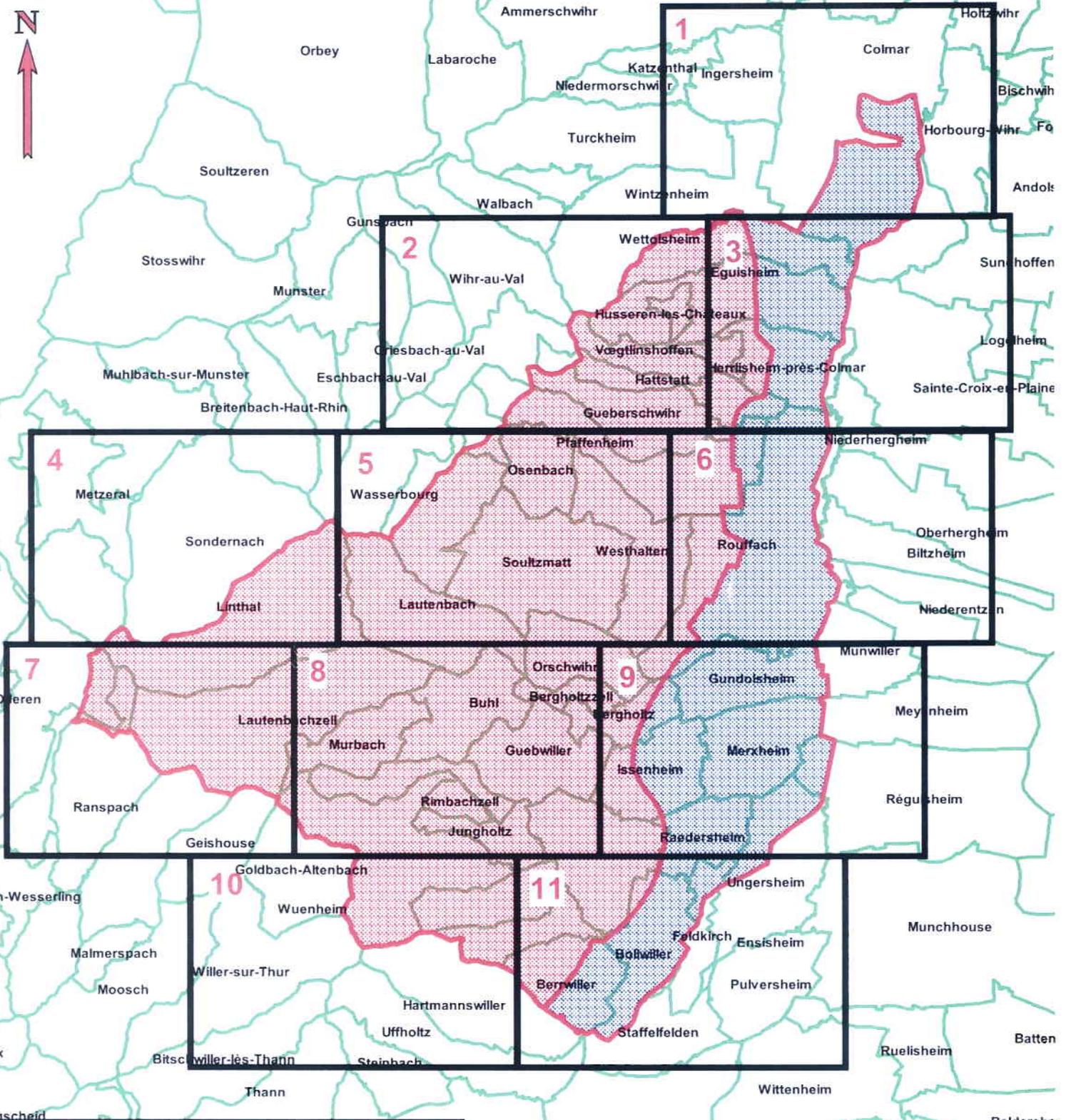
- donner un avis favorable au projet de périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Lauch ;
- désigner Monsieur Alain GRAPPE, Conseiller Général du Canton de GUEBWILLER et Président du Syndicat Mixte de la Lauch Supérieure, pour représenter le Conseil Général du Haut-Rhin au sein de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Lauch.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

# Périmètre du SAGE de la Lauch



## LEGENDE

-  Limites communales
- Zones concernées par le SAGE de la Lauch**
-  pour les eaux superficielles et les eaux souterraines
-  pour les eaux superficielles



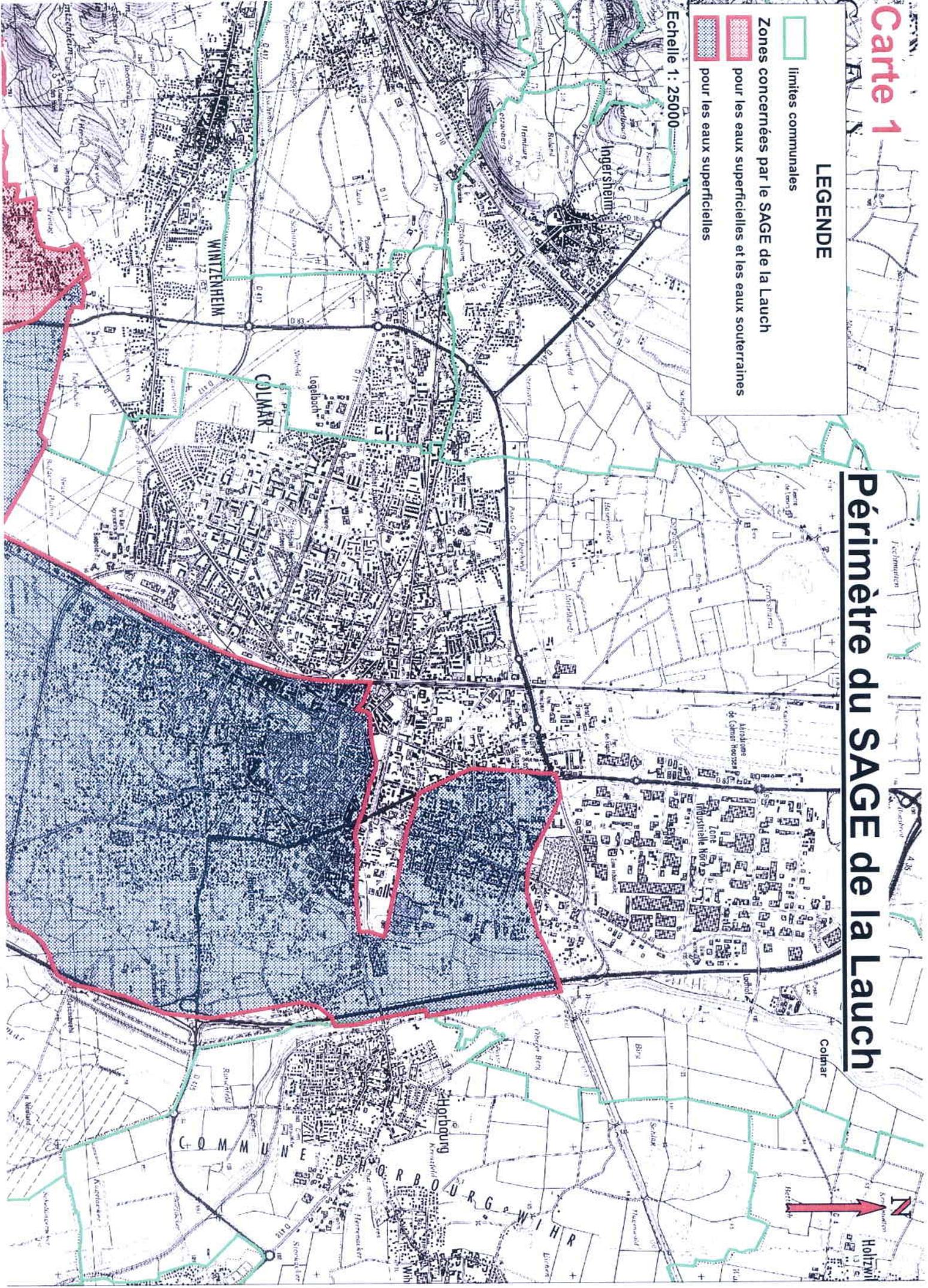
# Carte 1

## LEGENDE

-  limites communales
-  Zones concernées par le SAGE de la Lauch
-  pour les eaux superficielles et les eaux souterraines
-  pour les eaux superficielles

Echelle 1 : 25000

# Périmètre du SAGE de la Lauch

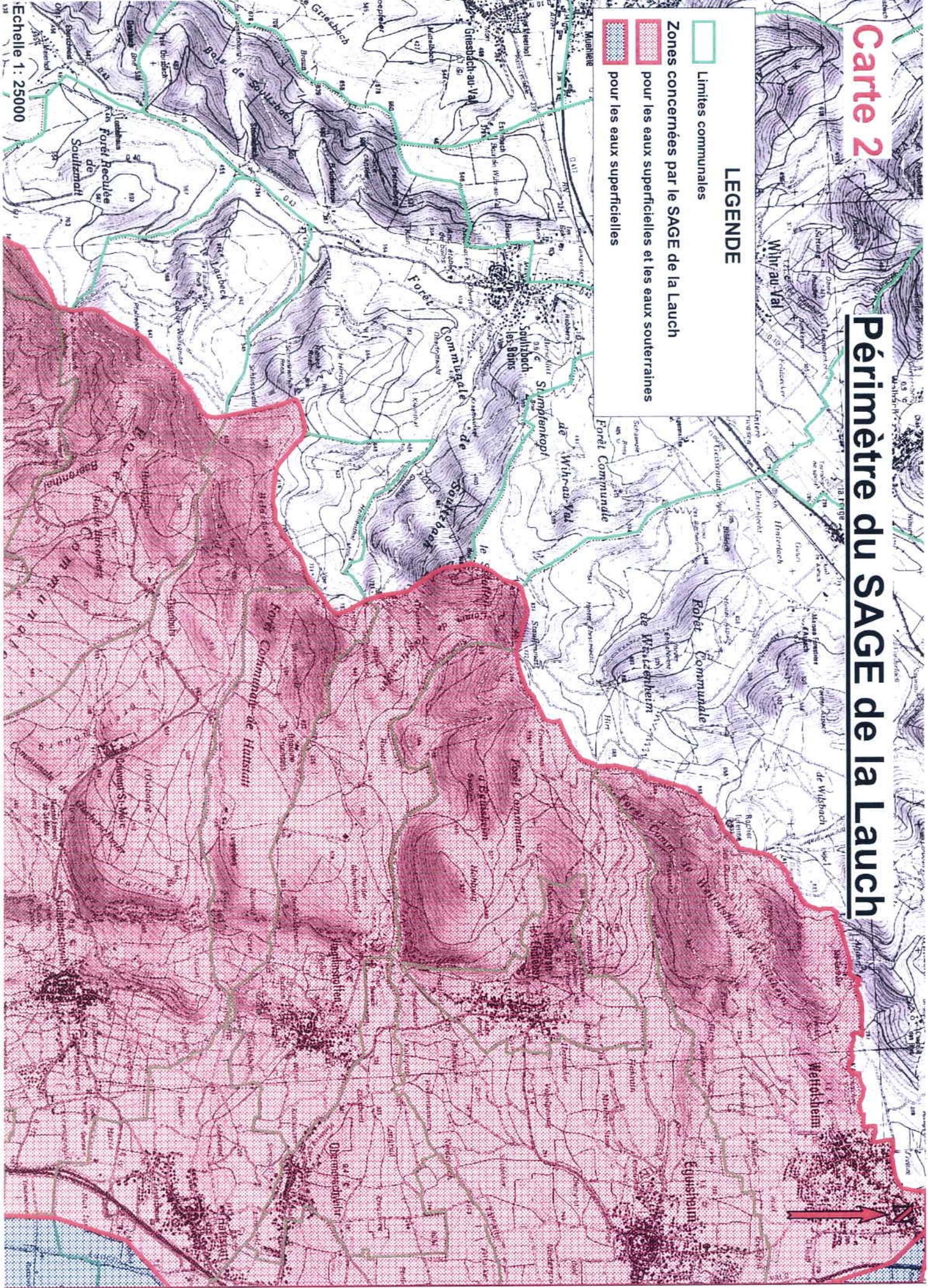


# Carte 2

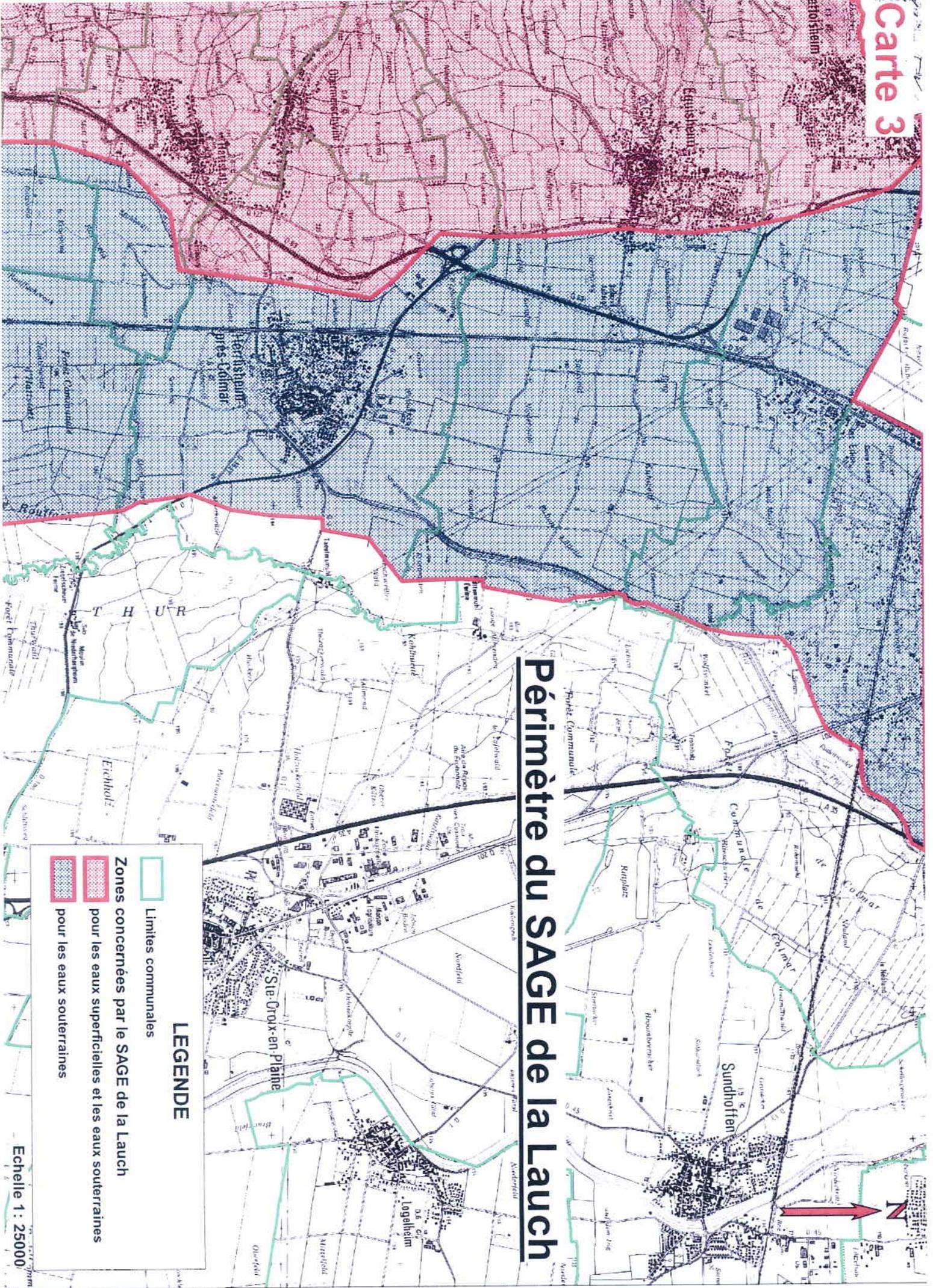
## Périmètre du SAGE de la Lauch

**LEGENDE**

- Limites communales
- Zones concernées par le SAGE de la Lauch
  - pour les eaux superficielles et les eaux souterraines
  - pour les eaux superficielles



Echelle 1: 25000



# Périmètre du SAGE de la Lauch

## LEGENDE

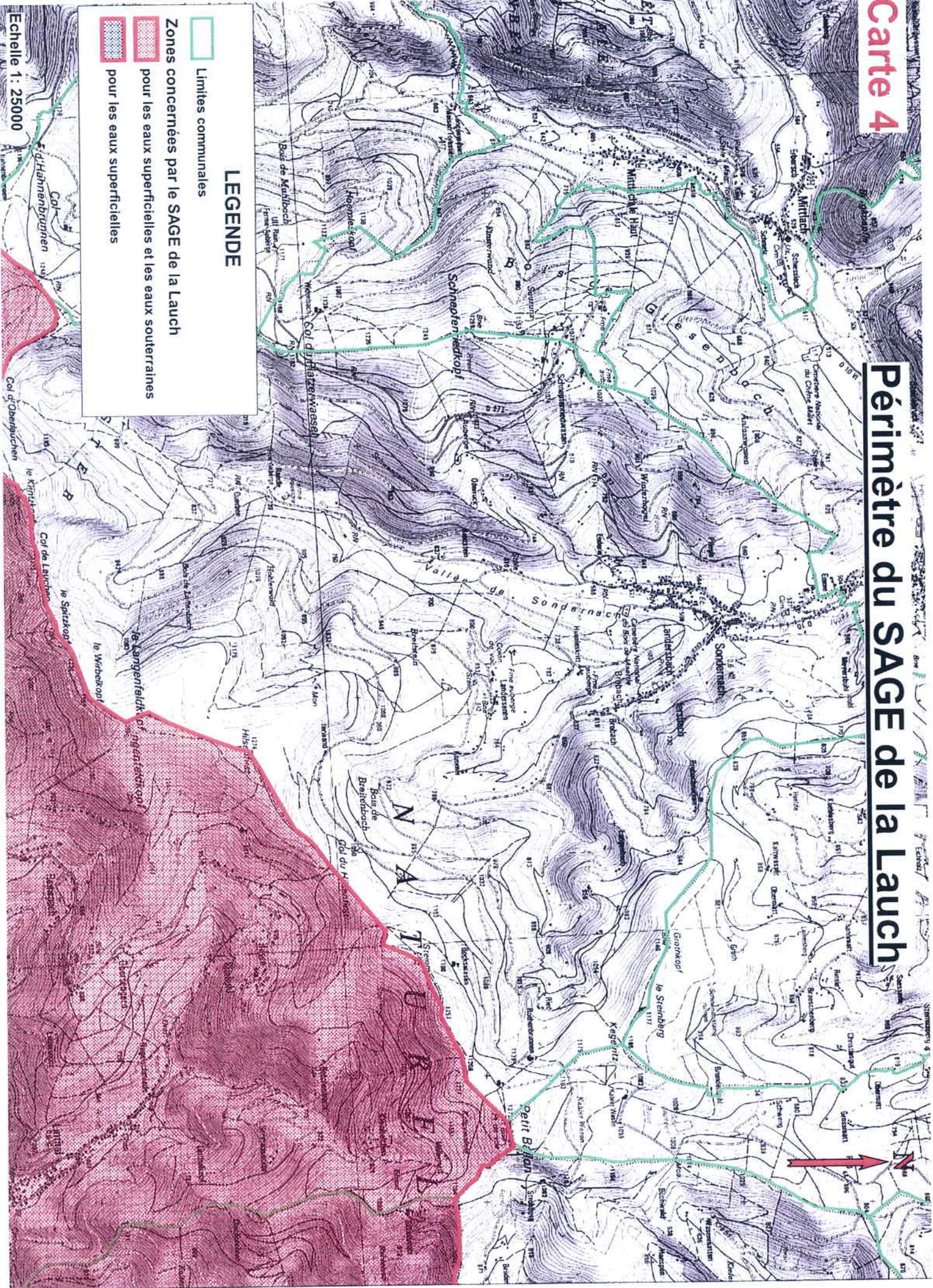
-  Limites communales
-  Zones concernées par le SAGE de la Lauch
-  pour les eaux superficielles et les eaux souterraines

Echelle 1 : 25000

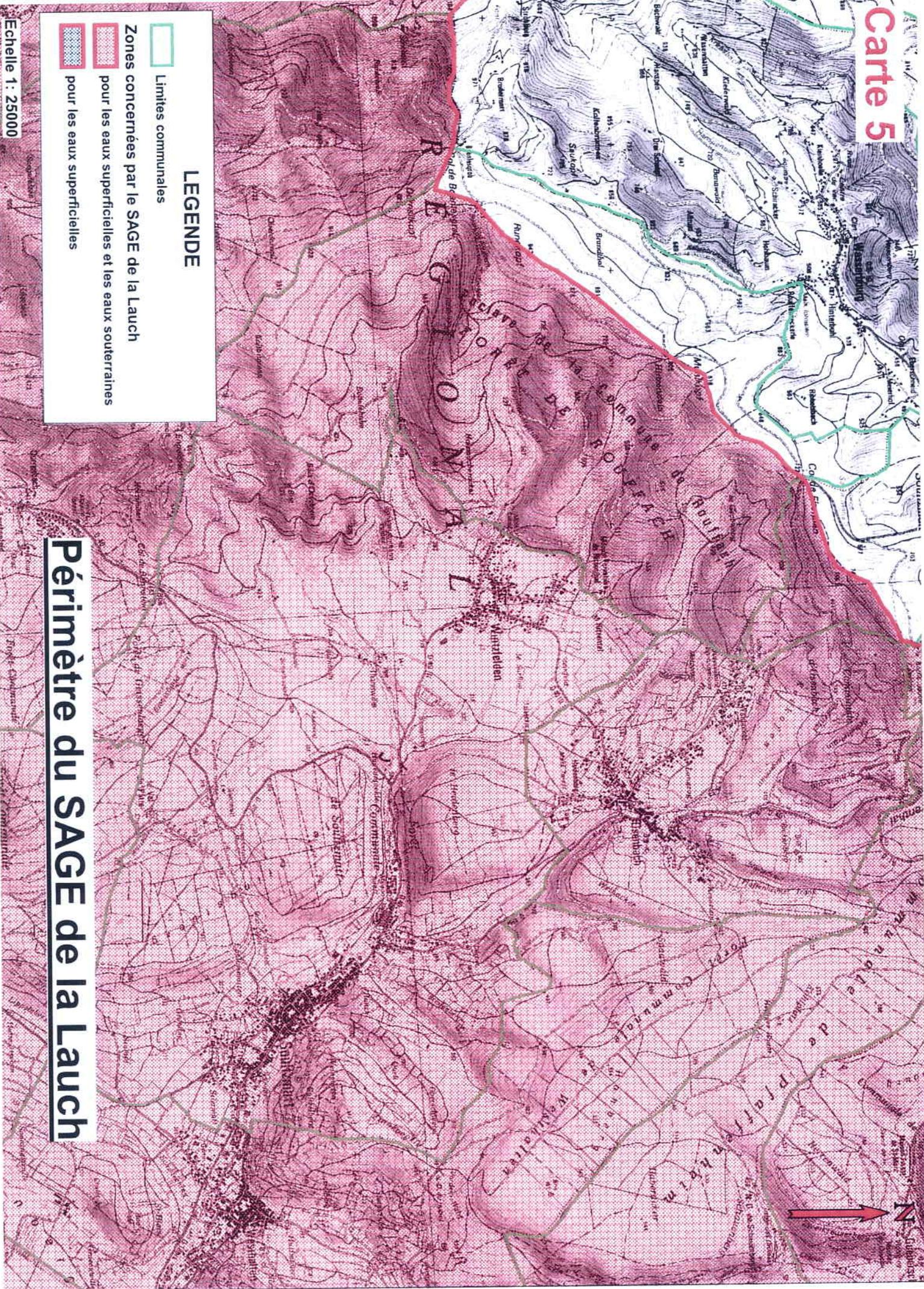
## Périmètre du SAGE de la Lauch

**LEGENDE**

-  Limites communales
-  Zones concernées par le SAGE de la Lauch
-  pour les eaux superficielles et les eaux souterraines
-  pour les eaux superficielles



# Carte 5



□ Limites communales

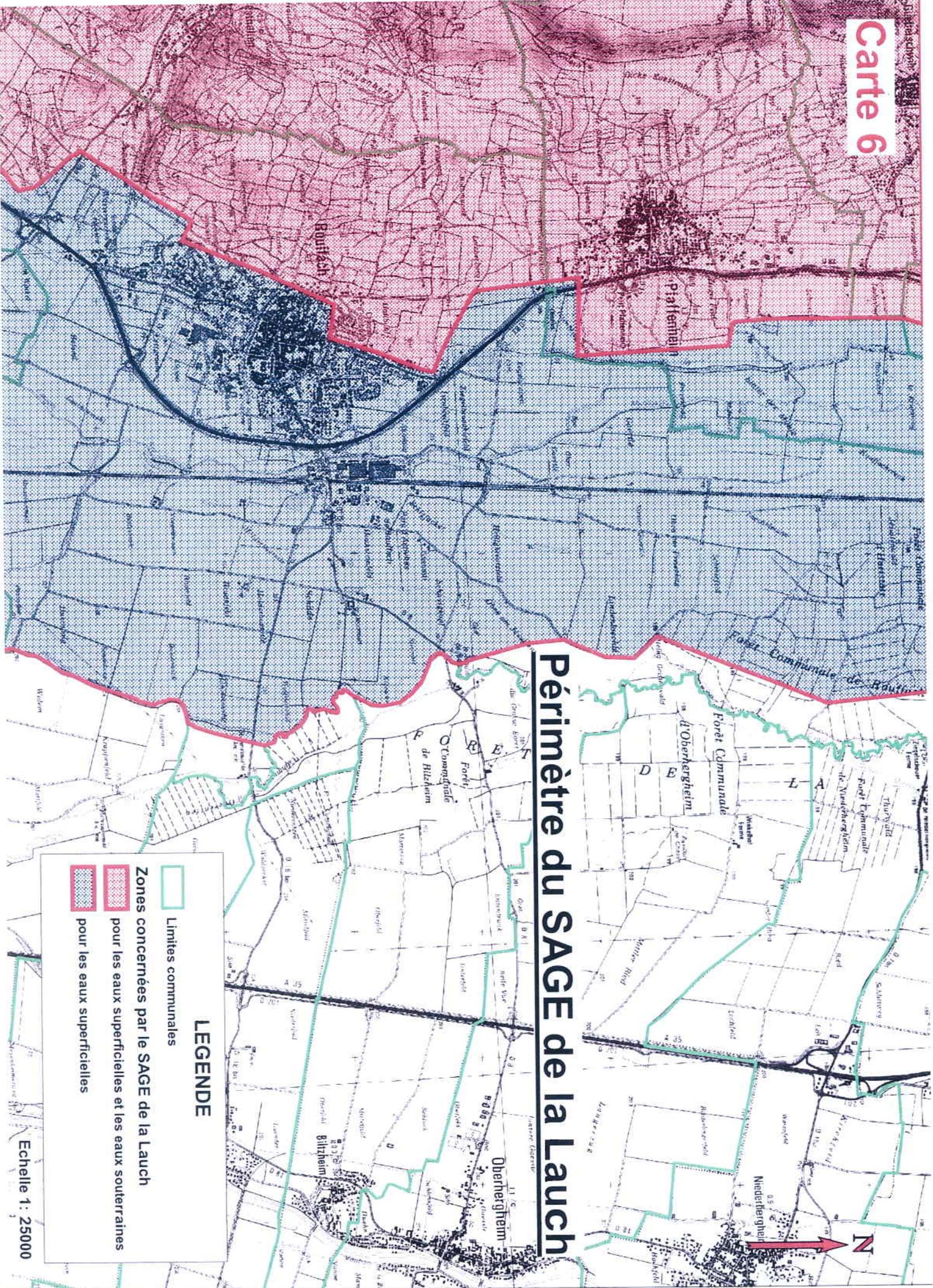
▨ Zones concernées par le SAGE de la Lauch

▨ pour les eaux superficielles  
▨ pour les eaux souterraines

## LEGENDE

# Périmètre du SAGE de la Lauch

Echelle 1 : 25000



# Périmètre du SAGE de la Lauch

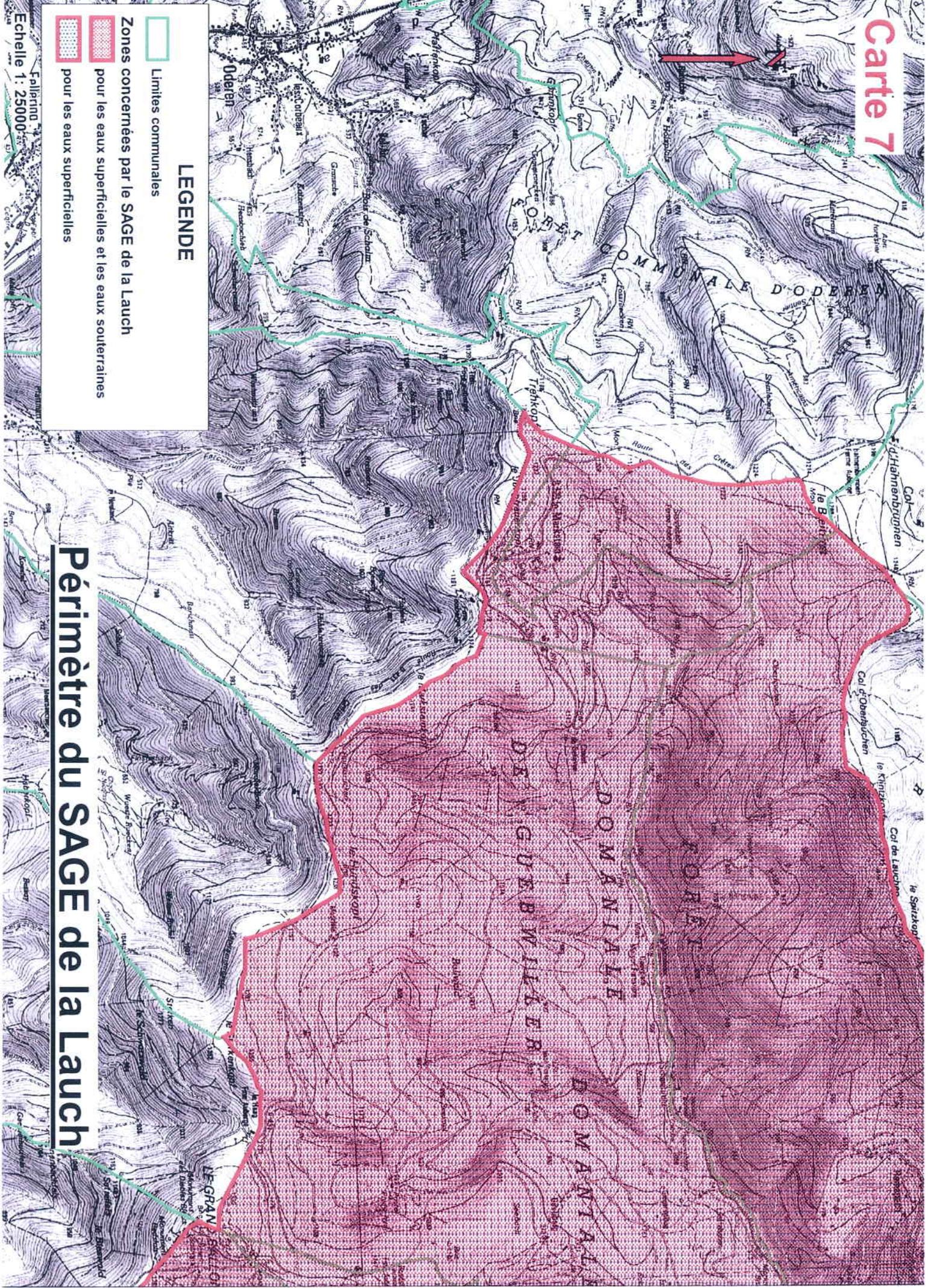
## LEGENDE

-  Limites communales
-  Zones concernées par le SAGE de la Lauch
-  pour les eaux superficielles
-  pour les eaux souterraines

Echelle 1 : 25000



# Carte 7



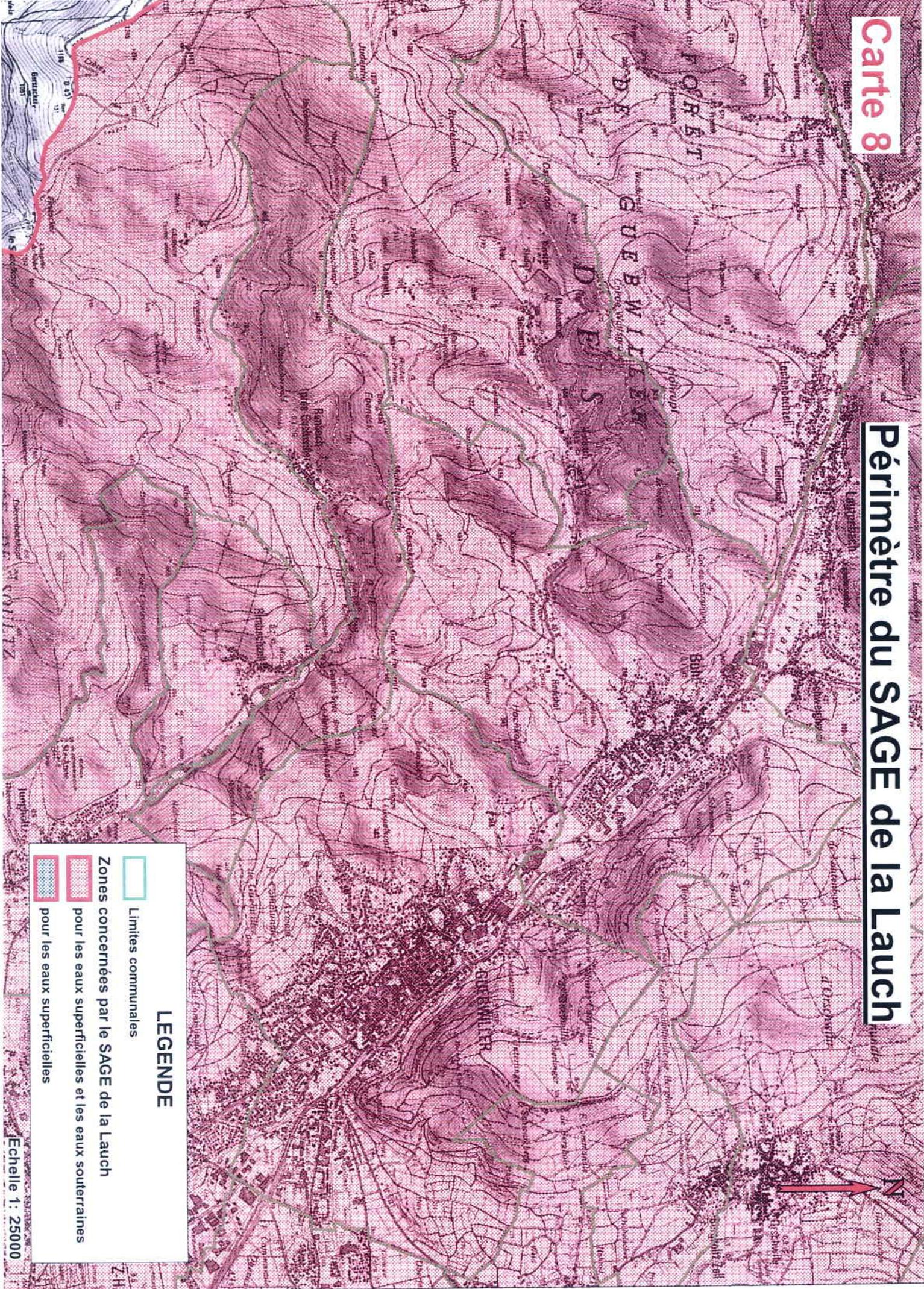
## LEGENDE

-  Limites communales
-  Zones concernées par le SAGE de la Lauch
  -  pour les eaux superficielles et les eaux souterraines
  -  pour les eaux superficielles

Falleming  
Echelle 1: 25000

## Périmètre du SAGE de la Lauch

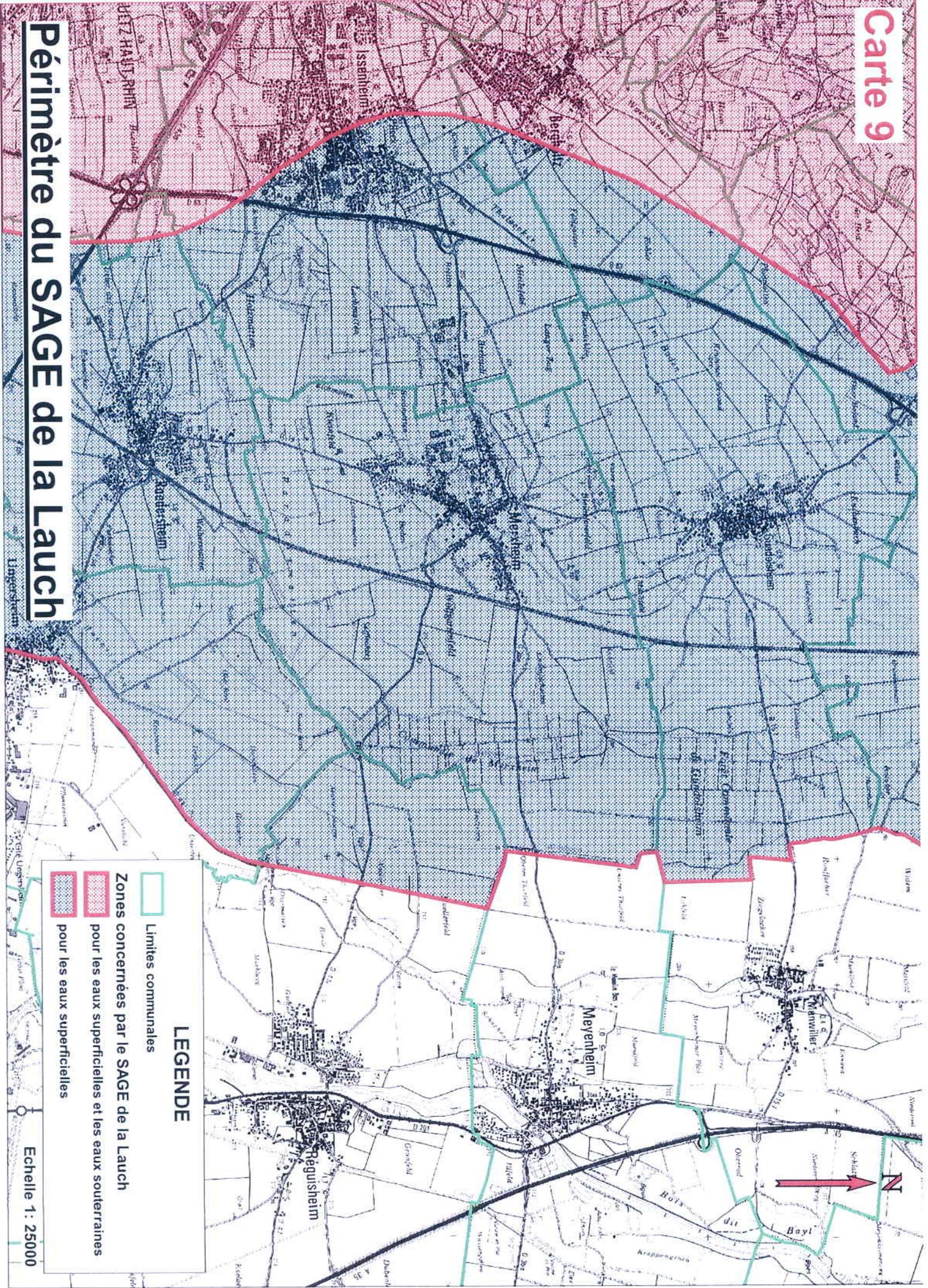
## Périmètre du SAGE de la Lauch



### LEGENDE

-  Limites communales
-  Zones concernées par le SAGE de la Lauch
-  pour les eaux superficielles et les eaux souterraines
-  pour les eaux superficielles

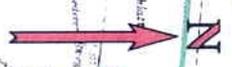
# Périmètre du SAGE de la Lauch

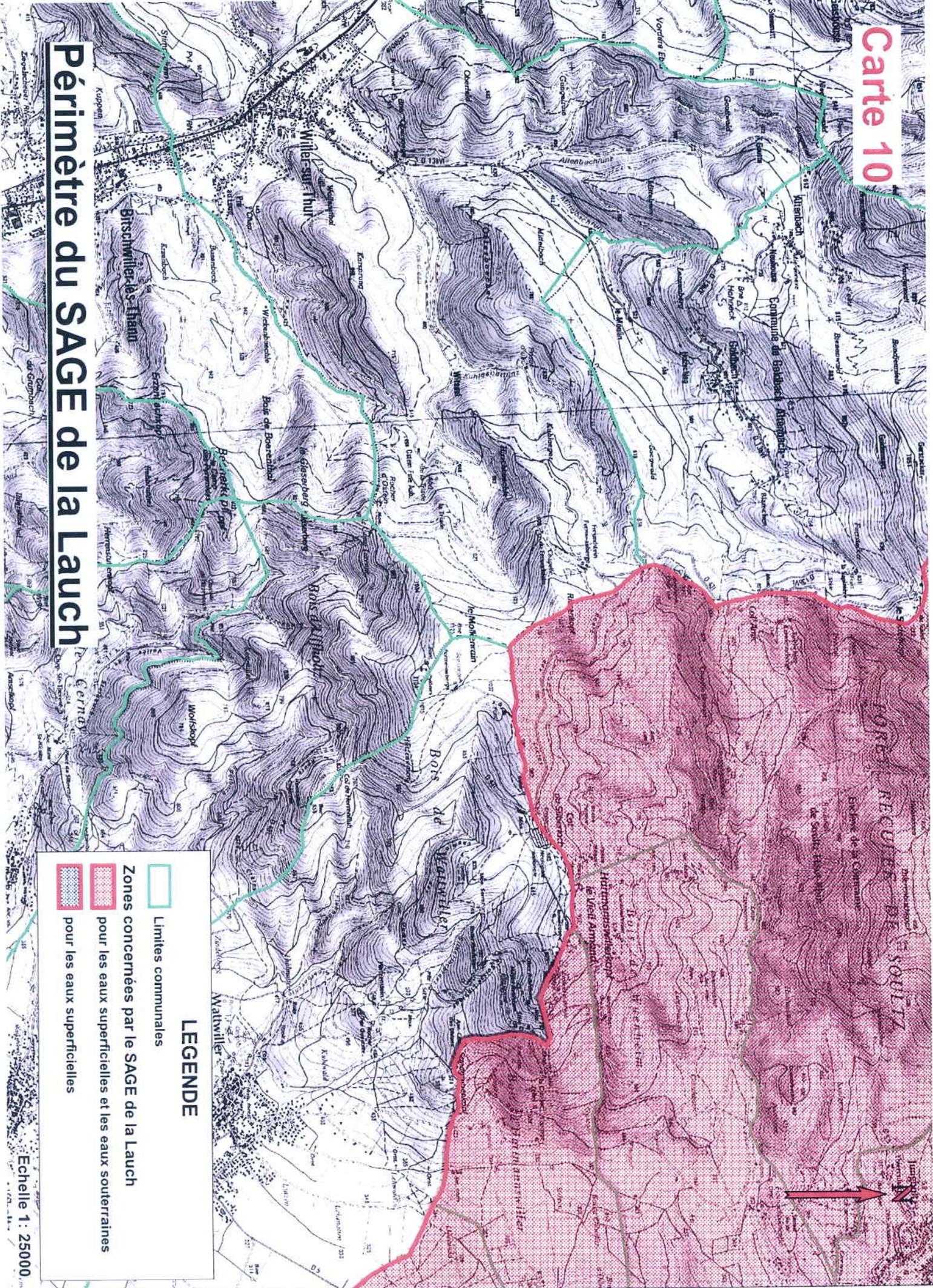


## LEGENDE

-  Limites communales
-  Zones concernées par le SAGE de la Lauch pour les eaux superficielles et les eaux souterraines
-  pour les eaux superficielles

Echelle 1 : 25000



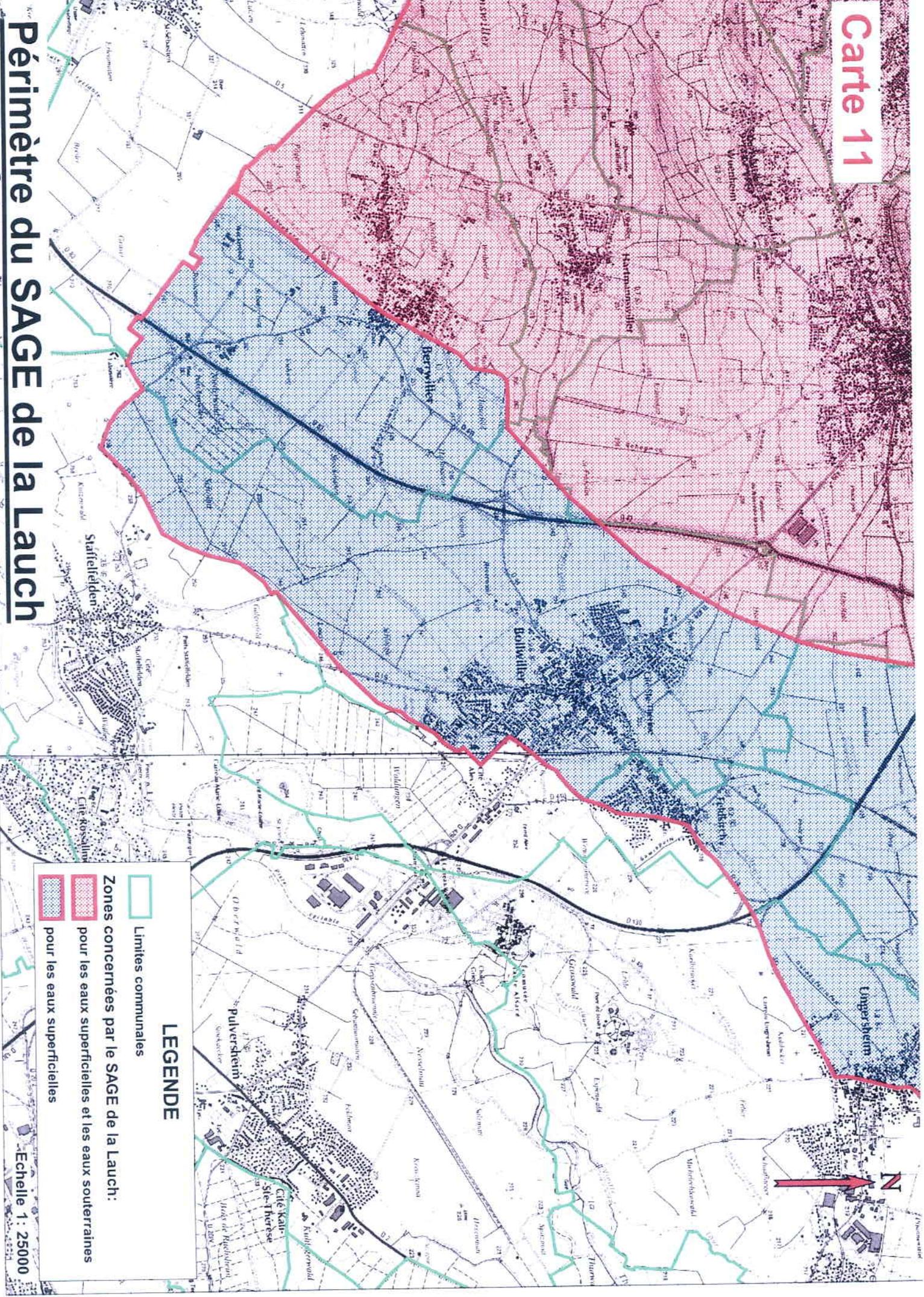


## Périmètre du SAGE de la Lauch

**LEGENDE**

- Limites communales
- Zones concernées par le SAGE de la Lauch
  - pour les eaux superficielles
  - pour les eaux souterraines

Carte 11



# Périmètre du SAGE de la Lauch

**LEGENDE**

-  Limites communales
-  Zones concernées par le SAGE de la Lauch:
-  pour les eaux superficielles et les eaux souterraines
-  pour les eaux superficielles

Echelle 1 : 25000